Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_037_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 12 février 2026

Délibération DB-037-2026

Objet : Prévention : Programme d'actions 2026 du CISPD - Subventions 2026

L'an 2026 le 12 février à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ronan KERDRAON.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Jean-Marc LABBE.

MEMBRES PRESENTS

Ronan KERDRAON, Sylvie GUIGNARD, Hervé GUIHARD, Christine METOIS-LE BRAS, Rémy MOULIN, Blandine CLAESSENS, Pascal PRIDO, Denis HAMAYON, Thibaut GUIGNARD, Jean-Marc LABBE, Thierry SIMELIERE, Gérard LE GALL, Bertrand FAURE, Jean-Paul HAMON, Arnaud BANIEL, David BELLEGUIC, Bruno BEUZIT, Patricia BRIAND-FALLER, Stéphane BRIEND, Marie Jo BROLLY, Paul CHAUVIN, Mickaël COSSON, Morgane CREISMEAS, Bernard CROGUENNEC, Patrice DARCHE, Rachid DYDA, Pascale GALLERNE, Annie GUENNOU, André GUYOT, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Guillaume HAMON, Martine HUBERT, Christian JOLLY, Michel JOUAN, Eliane LALANDEC DAVOINE, Nadia LAPORTE, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Didier LE BUHAN, Yannick LE CAM, Maxime LE CRONC, Michel LE DUAULT, Isabelle LE GALL, Thibaut LE HINGRAT, Hugues LESAGE, Monique LUCAS, Laurence MAHE, Catherine MARCHESIN, Gérard MEROT, Olivier MEROT, Nicolas NGUYEN, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Christine ORAIN-GROVALET, Michel PETRA, Philippe PIERRE, Maryline PREVOST, Christian RANNO, Roland RAOULT, Alain RAULT, Catherine RIVIERE, Valérie ROOS, Marcel SERANDOUR, Annie SIMON, Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL, Thierry STIEFVATER

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Vincent ALLENO pouvoir à Nicole OGER, Loïc RAOULT pouvoir à Hugues LESAGE, Cigdem AKTAS pouvoir à Yannick LE CAM, Joël BATARD pouvoir à Sylvie GUIGNARD, Brigitte DEMEURANT COSTARD pouvoir à Arnaud BANIEL, Stéphane FAVRAIS pouvoir à Thibaut LE HINGRAT, Damien GASPAILLARD pouvoir à Pascale GALLERNE, Claudine HATREL--GUILLOU pouvoir à Patricia BRIAND-FALLER, Françoise HURSON pouvoir à Catherine RIVIERE, Stéphane L'HER pouvoir à Thierry STIEFVATER, Maryse PINEL pouvoir à Thibaut GUIGNARD, Corentin POILBOUT pouvoir à Valérie ROOS,

MEMBRES ABSENTS

Laure MITNIK

Nombre de conseillers en exercice : 80
Nombre de présents : 67
Nombre de votants : 79

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_037_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 12 février 2026

Délibération DB-037-2026

Rapporteur : Madame Michelle HAICAULT

Objet : Prévention : Programme d'actions 2026 du CISPD - Subventions 2026

EXPOSE DES MOTIFS

Saint-Brieuc Armor Agglomération est compétente pour les dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance.
Depuis 2007, Saint-Brieuc Agglomération est dotée d'un CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) associant les acteurs de la prévention et de la sécurité.

Un appel à projets a permis d'identifier des actions répondant aux objectifs de prévention de la délinquance du CISPD.

Il vous est proposé de soutenir, d'ores et déjà, **19 actions** entrant dans ces thématiques pour un montant de **65 000 euros**.
Il restera 7 000 € euros à déployer en cours d'année.

Axe : Les jeunes

1 – ASSOCIATION BEAUVALLON – le Lieu-Dit (Point Accueil Ecoute Jeunes)

L'action permet à des adolescents et à des jeunes majeurs en souffrance de bénéficier gratuitement, de manière anonyme et confidentielle, d'un lieu d'écoute pour évoquer toutes les questions en lien avec les difficultés et le mal-être qu'ils rencontrent (et qui freinent leur insertion sociale et/ou professionnelle).
Le Lieu-Dit accueille chaque personne de 11 à 30 ans dans un cadre non institutionnalisé, chaleureux, sans formalité administrative et sans délai d'attente.

Modalités de l'action sur l'agglomération :
- Permanence d'écoute et d'information dans les locaux du Lieu-Dit à Saint-Brieuc.
- Accueil de groupes (jeunes adultes en formation professionnelle du CLPS, d'ADALEA formation, de l'AMISEP, de l'IME du Valais…).
- Permanence d'écoute dans deux lycées (Sacré Cœur et Jean Moulin).
- Aller à la rencontre des jeunes apprentis (CFAI de Plérin) ou scolaires (présentation du Lieu-Dit dans les collèges et lycées, notamment auprès des internes).

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_037_2026-DE

- Rencontre, échanges et collaboration avec les différents partenaires. L'équipe travaille et tisse un réseau avec les acteurs locaux : du soin, de l'éducatif, de l'enseignement ainsi qu'avec les élus.

Il vous est proposé de verser une subvention de 6 500 € à l'association BEAUVALLON – Le Lieu-Dit.

Article	Organisme	Subvention 2025	Subvention 2026	Budget 2026 Action
6574	BEAUVALLON – le Lieu-Dit	5 500 €	6 500 €	191 562 €

2 – ASSOCIATION BEAUVALLON – Prévention spécialisée – Saint-Brieuc et Ploufragan

La prévention spécialisée a pour mission de prévenir et réduire les phénomènes de marginalisation et de décrochage social des jeunes d'un territoire prescrit. Un des outils pour contribuer à ces objectifs sont les séjours éducatifs.
L'organisation de séjours éducatifs et contreparties permet une rupture avec son milieu d'origine et de faire l'expérience de la conception et de la mise en œuvre d'un projet où les jeunes en sont les premiers acteurs.
L'expérience du bénévolat sur des manifestations sportives ou culturelles enrichie et développe le sentiment d'utilité sociale.

Séjours : Estivales de volley (bénévolat en restauration et préparation des terrains de volley …), séjours itinérants sur la côte, participation au festival des chants marins (Paimpol)...

Objectifs :
* Faire émerger et valoriser les capacités de chaque jeune ;
* Se confronter à la vie de groupe, son organisation, sa gestion ;
* Renouer avec des valeurs comme le respect de l'autre, la solidarité, la communication ;
* Oser une mobilité géographique ;
* Revaloriser l'image de soi, auprès des autres également.

Bénéficiaires : Jeunes filles et garçons de 16 à 25 ans.

Il vous est proposé de verser une subvention de 4 300 € à l'association BEAUVALLON – Prévention spécialisée.

Article	Organisme	Subvention 2025	Subvention 2026	Budget 2026 Action
6574	BEAUVALLON – Prévention spécialisée – séjours éducatifs	4 300 €	4 300 €	510 299 €

3 – ADDICTIONS FRANCE – Action de prévention et de réduction des risques dans le cadre des regroupements festifs des lycéens et étudiants à l'échelle de l'agglomération

Dans le cadre des soirées étudiantes et lycéennes, l'association Addictions France - à la tête du collectif « Les Lucioles au Pays de Saint-Brieuc » - mène une action de prévention et de réduction des risques dans le centre ville de Saint-Brieuc.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_037_2026-DE

Pour mener à bien leur mission, l'association met en place deux dispositifs :

* Un dispositif d'information, de prévention et de réduction des risques sur l'espace public. Il s'agit d'assurer la présence de professionnels de la prévention, de la réduction des risques et du soin sur l'espace festif, afin de prévenir les risques liés à la consommation d'alcool et autres drogues avec l'organisation d'équipes mobiles assurant la veille dans le centre ville de Saint-Brieuc.

Le collectif « Les Lucioles » est présent pour assurer les missions de prévention lors de 5 soirées, qui font l'objet d'une évaluation.

* Un dispositif pour accompagner les étudiants briochins dans l'organisation de leurs soirées festives, notamment sur la mise en œuvre d'actions de prévention par les pairs, en auto-support.

Il vous est proposé de verser une subvention de 3 200 € à ADDICTIONS FRANCE.

Article	Organisme	Subvention 2025	Subvention 2026	Budget 2026 Action
6574	ADDICTIONS FRANCE - Action de prévention et de réduction des risques	3 200 €	3 200 €	10 600 €

4 – ADIJ 22 – Ateliers théâtre sur l'égalité femme-homme et les violences sexistes avec des jeunes du territoire de l'agglomération

En alliant les compétences professionnelles de la comédienne et metteuse en scène Adeline MESSIAEN avec les compétences professionnelles pédagogiques de l'ADIJ 22, le projet propose de mettre en place des ateliers théâtre autour de l'égalité fille-garçon et des violences sexistes, avec les groupes de jeunes identifiés sur l'agglomération briochine ; puis, à partir de la matière collectée, créer avec les jeunes des saynètes de théâtre forum qui viendront nourrir le Kit Cool et sensibiliser et lutter à leur échelle contre les discriminations sexistes.

Le projet se compose de 4 actions :
1. des ateliers prévention / théâtre avec les jeunes de l'agglomération briochine.
2. une pièce de théâtre « Rigodon » sur les violences intrafamiliales.
3. la création d'un outil pédagogique sur le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles.
4. la création du Kit Cool – outil d'expression, carnet créatif conçu par des jeunes, avec numéros d'urgence, conseils et pages libres pour écrire. 1000 kits édités et distribués gratuitement, en zones rurales et auprès de jeunes éloignés des ressources.

Le financement est demandé pour les actions 1 et 4.

Bénéficiaires :
70 à 80 jeunes, 14-30 ans
milieu rural, urbain
partenaires : SIJ Trégueux, ADALEA, lycée Jean Moulin et le Cercle.

Il vous est proposé de verser une subvention de 2 500 € à l'ADIJ 22.

Article	Organisme	Subvention 2025	Subvention 2026	Budget 2026 Action
6574	ADIJ 22 – Ateliers théâtre sur l'égalité femme-homme et les violences sexistes avec des jeunes du territoire de l'agglomération	2 500 €	2 500 €	56 950 €

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_037_2026-DE

5 – ALMA 22 - « Dites stop au harcèlement » - Prévention auprès des jeunes ou adultes en situation de vulnérabilité

Objectifs :
* Sensibiliser au phénomène du harcèlement : définir, informer, guider, accompagner en proximité et créer une culture partagée de la lutte contre le harcèlement
* Développer les axes de prévention, favoriser la révélation des situations de harcèlement, proposer des réponses d'accompagnement auprès des victimes.

L'action de prévention et de dépistage sur le harcèlement est un module de sensibilisation adaptée en Facile à Lire et à Comprendre (FALC) et qui s'adresse aux jeunes en situation de vulnérabilité et de handicap ainsi qu'aux accompagnants (familles, professionnels ou aidants) qui résident sur le territoire de l'agglomération.

L'action d'une duré de 1 à 2 heures se déroule en proximité au sein des établissements, services, institutions, collectivités volontaires, par l'intervention de l'équipe mobile de moniteurs ALMA 22 et avec le soutien de la Maison de Protection des Familles de la gendarmerie.

Autres actions complémentaires :
* Animations de forums (conférences)
* Mise en place de stands d'informations et documentaires gratuits, vers les professionnels et le grand public.

Bénéficiaires :
A partir de 12 ans, jusqu'à 25 ans
Professionnels et grand public.

Il vous est proposé de verser une subvention de 1 000 € à l'association ALMA 22.

Article	Organisme	Subvention 2025	Subvention 2026	Budget 2026 Action
6574	ALMA 22 - Action de prévention et de lutte contre le harcèlement en direction des jeunes en situation de vulnérabilité	1 000 €	1 000 €	8 400 €

6 – LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 22 – Les écrans et nous

Avec ce projet proposé aux établissements scolaires (école primaire et collège de Ploeuc-L'Hermitage), la Ligue de l'Enseignement a comme objectif de développer les compétences psycho-sociales des élèves de cycle 3 (CM à 6e) et leur entourage, autour des enjeux de la culture numérique sur l'année scolaire 2025-2026 pour se questionner, réfléchir et débattre autour des pratiques numériques. Ce projet s'inscrit dans la poursuite et la continuité des actions entamées sur l'année scolaire 2024-2025 auprès des enfants de CM2.

Il est prévu :
* Des ateliers collectifs
* La co-organisation d'ateliers CM2 et 6^{e} avec des partenaires socio-éducatifs et d'un temps fort avec les enfants, la communauté éducative et avec des partenaires socio-éducatifs.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_037_2026-DE

Bénéficiaires :
élèves de CM2 et 6e, en groupes mixtes – école et collège de Ploeuc-l'Hermitage
2 classes de CM2 (37 élèves) et 3 classes de 6e (75 élèves)
acteurs éducatifs impliqués sur le projet (3 pour l'école et 6 pour le collège)
les familles (environ 110 personnes)
soit : 230 bénéficiaires.

Il vous est proposé de verser une subvention de 2 000 € à la Ligue de l'Enseignement 22.

Article	Organisme	Subvention 2025	Subvention 2026	Budget 2026 Action
6574	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 22 – Les écrans et nous	2 000 €	2 000 €	9 610 €

7 – ADIJ 22, pour le collectif IJ Agglo Tour - « Pas de lèse Arts » #4

Le collectif IJ Agglo Tour est composé des services Info Jeunesse des communes de Pordic, Plérin, Yffiniac, Plédran, Trégueux, Ploufragan et Binic-Etables-Sur-Mer.

Le projet consiste à organiser une session « en résidence » de création artistique de 3 jours. Elle sera destinée à 7 groupes de 8 adolescents issus des communes de l'agglomération. Lors de ces 3 journées, ils auront l'opportunité d'être accompagnés pour créer une œuvre visuelle, musicale ou théâtrale traitant des discriminations.
Le choix sera donné entre théâtre, musique, graph, vidéo ou danse pour créer des œuvres présentées lors de la soirée de restitution finale. L'accompagnement sera attribué à des jeunes collectifs d'artistes du territoire et assistés par les animateurs Jeunesse des communes.
La soirée de clôture et de restitution des jeunes aura lieu à l'espace Roger Ollivier (Plérin).

Il vous est proposé de verser une subvention de 4 000 € à l'ADIJ 22, représentant le collectif IJ Agglo Tour.

Article	Organisme	Subvention 2025	Subvention 2026	Budget 2026 Action
6574	ADIJ 22 – « Pas de lèse Arts » #4	4 000 €	4 000 €	12 250 €

8 – SERVICE INFO JEUNESSE DE PLOUFRAGAN - Prévention aux premiers usages du téléphone portable et à l'utilisation des réseaux sociaux auprès d'un public de collégiens et leurs parents

Objectifs :
- Sensibiliser aux usages d'un téléphone portable pour des collégiens et leurs parents
- Sensibiliser aux utilisations des réseaux sociaux et susciter le débat, l'échange
- Accompagner et aider au paramétrage de son ou ses comptes
- Présenter les risques liés aux mauvais usages.

En partenariat avec le collège de la Grande Métairie (Ploufragan), le projet consiste à organiser des temps d'échange et de débats avec les élèves de 6e, sur des thèmes simples en rapport avec les premiers usages du téléphone portable et de l'utilisation des réseaux sociaux.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_037_2026-DE

A partir d'une vidéo illustrant l'usage du téléphone et des réseaux, il s'agira pour les collégiens d'identifier les points positifs, les mauvais usages et les éléments à corriger. Durant ce temps d'échange, les animateurs transmettront les messages de prévention aux jeunes utilisateurs et une information sur les bonnes conduites à tenir, les premiers risques encourus en cas de mauvais usages.

Une conférence participative sera proposée aux parents, sur le fonctionnement des différents réseaux sociaux. Il s'agira de leur donner des éléments pratiques pour accompagner leurs ados au quotidien. Animation par Charles DISSERBO, Promeneur du Net et Gaétan LE GRATIET, animateur à Ploufragan et Promeneur du Net.

Bénéficiaires : 5 classes de 6e – 1 classe de 6e EGPA

Il vous est proposé de verser une subvention de 1 000 € à la commune de Ploufragan – Service Info Jeunesse.

Article	Organisme	Subvention 2025	Subvention 2026	Budget 2026 Action
6574	PLOUFRAGAN – SERVICE INFO JEUNESSE : Prévention aux premiers usages du téléphone portable et à l'utilisation des réseaux sociaux	1 000 €	1 000 €	3 030 €

9 – LE CERCLE – Quizz Room Prévention santé

L'association Le Cercle souhaite créer un espace mobile quizz room immersif, sous forme d'installation et de mallette pédagogique à emporter, sur des questions de prévention, de santé et de bien-être, de citoyenneté, adaptées à tous les âges, avec des informations vérifiées et pertinentes. Les questions seront élaborées par des jeunes, appuyés par des professionnels de la prévention. Le jeu sera ensuite proposé à toute structure du territoire de l'agglomération.

Les objectifs du projet
* Favoriser la sensibilisation aux enjeux de santé et bien-être : alimentation équilibrée, activité physique et sportive, sommeil et gestion du stress, addictions (tabac, alcool, écrans), hygiène de vie et prévention santé, bien-être mental et émotions
* Promouvoir la prévention dans une démarche éducative et inclusive
* Offrir des temps conviviaux et intergénérationnels.

Il vous est proposé de verser une subvention de 1 000 € à l'association Le Cercle.

Article	Organisme	Subvention 2025	Subvention 2026	Budget 2026 Action
6574	LE CERCLE – Quizz Room Prévention santé	- €	1 000 €	17 954 €

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_037_2026-DE

Axe : Les personnes vulnérables

10 – ADALEA : Action sociale sur l'espace public

L'action sociale sur l'espace public est une réponse de proximité envers des populations en situation ou en risque d'exclusion. Il s'agit de mettre en œuvre une réponse concrète sur Saint-Brieuc et son agglomération dans une démarche d'« aller vers... » pour apporter une présence sociale sur l'espace public, créer ou maintenir un lien social auprès des populations les plus fragilisées. Cette action s'inscrit dans une logique de veille sociale et sanitaire.

L'équipe oriente et accompagne les publics vers les dispositifs les plus adaptés avec les acteurs locaux : de l'insertion, de l'hébergement, du médical (démarche de partenariat) en adaptant les réponses proposées aux situations, afin d'éviter l'installation dans l'errance.
Cette intervention en direction des publics (jeunes, moins jeunes, femme ou homme, groupes ou personnes isolées) agit pendant des espaces temps atypiques (soir, matinée) en plus de la journée, et sur le centre-ville de Saint-Brieuc ou en périphérie.
L'équipe intervient en binôme (une infirmière et un travailleur social) du lundi au samedi sur certaines tranches horaires.

Il vous est proposé de verser une subvention de 1 000 € à l'association ADALEA – Action sur l'espace public.

Article	Organisme	Subvention 2025	Subvention 2026	Budget 2026 Action
6574	ADALEA – Action sociale sur l'espace public	1 000 €	1 000 €	70 700 €

11 – ADALEA – Accueil Ecoute Femmes

La mission du pôle Accueil Ecoute Femmes est d'accueillir, écouter, informer, orienter et accompagner les femmes confrontées à des violences conjugales, en priorité les femmes en difficulté, enceintes ou ayant des enfants à charge (orientation juridique, demande d'hébergement), avec comme souci principal l'intérêt de l'enfant.

Elle se décline en plusieurs actions :
* Accueil téléphonique 24/24 ou accueil physique sur rdv du lundi au vendredi : écoute, information, orientation et accompagnement des femmes confrontées à des violences conjugales et familiales en accordant une priorité aux femmes en difficulté, enceintes ou ayant des enfants à charge, avec comme préoccupation essentielle l'intérêt de l'enfant.
* Ecoute spécifique des enfants mineurs et organisation, si nécessaire, d'une orientation vers les partenaires spécialisés ; orientation des enfants vers le dispositif « Histoire de Dire »
* Groupes de paroles
* Actions de sensibilisation et de formation des professionnels ainsi que des temps d'éclairages spécifiques sur la problématique des violences conjugales.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_037_2026-DE

Il vous est proposé de verser une subvention de 10 500 € à ADALEA – Accueil Ecoute Femmes

Article	Organisme	Subvention 2025	Subvention 2026	Budget 2026 Action
6574	ADALEA – Accueil Ecoute Femmes	10 500 €	10 500 €	216 080 €

12 – ADAJ – Accompagnement des victimes et prévention des violences sur le territoire de SBAA

L'association intervient sur l'ensemble du département, en priorité auprès des publics les plus vulnérables. Les objectifs sont
- de garantir un accès effectif au droit et un accompagnement global, à la fois juridique, psychologique et social.
- de maintenir et développer les permanences juridiques et psychologiques accessibles à tous les habitants des communes de l'agglomération, y compris les publics les plus éloignés des services centraux
- de renforcer les actions de sensibilisation et de prévention à destination des forces de l'ordre, des professionnels de terrain, des jeunes et des habitants de l'ensemble du territoire
- de garantir la mise en place et le suivi des dispositifs de protection des victimes, en coordination avec les services judiciaires, sociaux et des collectivités.

L'association organise des permanences juridiques et accès au droit au tribunal judiciaire et à France Services (St Brieuc). Une permanence téléphonique quotidienne complète ce dispositif, facilitant l'accès pour les personnes éloignées ou à mobilité réduite. Elle propose un accompagnement psychologique pour les victimes.
Par le bureau d'aide aux victimes, elle informe et oriente les habitants sur leurs droits et sur les dispositifs d'aide existants. Depuis 2021, 2 actions partenariales annuelles sont menées avec la gendarmerie afin d'améliorer l'accueil et l'écoute des victimes à l'échelle intercommunale.
Elle collabore étroitement avec le Parquet, la police nationale, la gendarmerie et les services sociaux du territoire pour garantir la protection et la mise en sécurité des victimes, notamment dans les situations de violences conjugales et intrafamiliales.
Elle est également mobilisée comme structure référente départementale pour l'accompagnement des victimes d'actes de terrorisme ou d'accidents collectifs, garantissant un soutien humain, psychologique et juridique adapté à la gravité de ces situations.
Enfin, elle mène régulièrement des actions de prévention, de formation et de sensibilisation à destination des forces de l'ordre, des professionnels du social, de l'éducation et de la santé, ainsi que des associations locales. Ces interventions visent à renforcer les connaissances sur les dispositifs d'aide aux victimes et de prévention des violences, améliorer la coordination entre les acteurs du territoire, promouvoir la prévention des violences conjugales, intrafamiliales, sexistes et sexuelles, développer la citoyenneté et le respect des droits fondamentaux auprès de tous les publics.

Il vous est proposé de verser une subvention de 2 000 € à l'ADAJ – Accompagnement des victimes et prévention des violences sur le territoire de SBAA.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_037_2026-DE

Article	Organisme	Subvention 2025	Subvention 2026	Budget 2026 Action
6574	ADAJ – Accompagnement des victimes et prévention des violences sur le territoire de SBAA	2 000 €	2 000 €	162 000€

13 – ADAJ – Développement d'un accompagnement spécifique des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales et prévention des processus de radicalisation sur territoire de SBAA

Les objectifs de ces dispositifs sont de :
- réduire la récidive des violences conjugales et intrafamiliales, grâce à une approche intégrée combinant accompagnement des victimes, responsabilisation des auteurs et prévention de la radicalisation
- renforcer la coordination et la cohésion locale entre institutions, collectivités et acteurs associatifs impliqués dans la prévention et l'accompagnement des victimes et des auteurs
- contribuer au renforcement de la cohésion sociale et de la solidarité territoriale, en favorisant un accès équitable à la justice, à la protection et au soutien pour tous les habitants, tout en travaillant à l'insertion et à la réinsertion des auteurs.

Cet accompagnement vise à :
- responsabiliser les auteurs face à leurs actes et prévenir la récidive
- prévenir les phénomènes de radicalisation liés à l'isolement, au repli ou à la perte de repères sociaux ou familiaux
- favoriser la réinsertion sociale et professionnelle
- restaurer ou préserver les liens familiaux, lorsque cela est possible et sécurisant
- soutenir un travail psychologique et éducatif autour de la violence, du respect, de la citoyenneté et du rapport à l'autre.

Il se pratique par des accompagnements individuels et collectifs, psychologique, social et éducatif.

Il vous est proposé de verser une subvention de 3 000 € à l'ADAJ – Développement d'un accompagnement spécifique des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales et prévention des processus de radicalisation sur le territoire de SBAA.

Article	Organisme	Subvention 2025	Subvention 2026	Budget 2026 Action
6574	ADAJ – Développement d'un accompagnement spécifique des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales et prévention des processus de radicalisation sur territoire de SBAA	3 000 €	3 000 €	85 000 €

14 – CIDFF 22 – Accès au droit et prévention des violences – Accueillir, informer, sensibiliser et accompagner les personnes victimes de violences sexuelles, sexistes, intrafamiliales

Par l'organisation de permanences physiques et téléphoniques, l'association a comme objectifs de :
- garantir à toute victime un accès, gratuit et confidentiel, à l'information juridique

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_037_2026-DE

- créer un espace sécurisé et bienveillant pour briser l'isolement et permettre l'expression des besoins

- proposer un parcours d'accompagnement adapté à chaque situation
- contribuer à la protection des victimes et de leurs enfants
- favoriser la reconstruction et l'autonomie des victimes après crise
- lever les obstacles (méconnaissance des droits, barrières linguistiques…).

Ces permanences juridiques mensuelles ou hebdomadaires sont décentralisées sur 5 sites de SBAA et animées par des professionnelles formées. Ces rdv consistent à : informer sur les droits des victimes (dépôt de plainte, ordonnance de protection, divorce, garde d'enfants, aides financières, etc) et à clarifier les procédures judiciaires/administratives et, selon les situations, accompagner dans la constitution des dossiers (demandes d'aide juridictionnelle, signalement, etc).
Les professionnelles assurent une écoute active et sans jugement ; elles peuvent élaborer avec la victime un plan d'action (hébergement d'urgence, suivi psychologique, insertion professionnelle, etc).
Les juristes facilitent l'orientation vers les partenaires locaux (associations, gendarmerie, commissariat, services sociaux, hébergements spécialisés, Maison des Femmes Santé) et ce pour :
- assurer un suivi régulier et éviter les ruptures de parcours
- aider à l'obtention de mesures de protection (ordonnance de protection, téléphone grave danger, etc)
- activer les dispositifs d'urgence (hébergement, numéros d'urgence).
Aussi dans le cadre d'une approche globale, le CIDFF peut proposer des entretiens assurés par une psychologue et un accompagnement par une conseillère en insertion professionnelle.

Il vous est proposé de verser une subvention de 12 000 € au CIDFF 22 – Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles.

Article	Organisme	Subvention 2025	Subvention 2026	Budget 2026 Action
6574	CIDFF 22 - Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles	11 500 €	12 000 €	71 063 €

15 – ALMA 22 – Prévention et lutte contre les maltraitances des personnes en situation de vulnérabilité (PA/PH)

L'association a plusieurs actions en direction des agglomérations et de ses territoires dans le cadre de la prévention et la lutte contre les maltraitances des personnes en situation de vulnérabilité que sont les personnes âgées de 60 ans et plus et les personnes en situation de handicap à partir de 18 ans.

Elle traite et oriente les situations de maltraitance réceptionnées au 3977 et par la plateforme de proximité ALMA 22 concernant les personnes en situation de vulnérabilité en lien avec les élus de l'agglomération et les services concernés du territoire.
Elle participe à la prévention des situations de maltraitance sur le territoire de l'agglomération et aux actions mises en place par les collectivités pour le grand public.

Bénéficiaires :
Personnes âgées et personnes handicapées, aidants, professionnels, auteurs de violences

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_037_2026-DE

Il vous est proposé de verser une subvention de 1 500 € à ALMA 22.

Article	Organisme	Subvention 2025	Subvention 2026	Budget 2026 Action
6574	ALMA 22 - Prévention et lutte contre les maltraitances des personnes en situation de vulnérabilité (PA/PH)	1 500 €	1 500 €	36 350 €

16 – AMICALE DU NID – Accueil et accompagnement des victimes de prostitution, de proxénétisme et de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle

L'association repère et va vers les personnes concernées par la prostitution. Pour cela, elle organise des permanences physiques et téléphoniques pour les personnes concernées ou pour les professionnels susceptibles de rencontrer des personnes en situation ou en risque de prostitution.
Elle accompagne les victimes de la prostitution en multipartenariat (santé, mis à l'abri, accès aux droits…) et dans le cadre du parcours de sortie de la prostitution, en présentant les demandes individuelles d'engagement.

Des maraudes numériques sont réalisées sur les sites d'annonces de prostitution et sur les réseaux sociaux afin de tisser du lien. Les travailleurs sociaux informent les personnes en situation de prostitution de leurs droits et leur proposent une écoute, un soutien, une rencontre, une orientation. Des situations préoccupantes peuvent être également signalées aux institutions compétentes (PHAROS, CRIP...).
L'équipe est mobile et présente une fois par semaine sur Saint-Brieuc. Elle propose des permanences dans les locaux de partenaires (Maison du Département et l'accueil de jour Trait d'Union) et peut assurer un rendez-vous sécurisé et confidentiel.
Elle propose des accompagnements sociaux-globaux hors les murs ou au sein des permanences pour accompagner les victimes de la prostitution dans l'accès et le maintien des droits et construire avec elles des alternatives à leur situation ; l'Amicale du Nid est la seule association agréée sur le département pour présenter des parcours de sortie de prostitution.
L'équipe apporte également un soutien et un appui aux professionnels sur les problématiques prostitutionnelles pour les aider à repérer et aborder cette question. Ce soutien se traduit par des interventions de sensibilisation au processus prostitutionnel, l'apport de connaissances et de conseils.
Bénéficiaires :
En grande majorité des femmes, majeures ou mineures, victimes de prostitution, de proxénétisme et de traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle

Il vous est proposé de verser une subvention de 3 500 € à l' Amicale du Nid.

Article	Organisme	Subvention 2025	Subvention 2026	Budget 2026 Action
6574	Amicale du Nid	3 500 €	3 500 €	705 757 €

17 – ORDRE DES AVOCATS – Permanences d'accès au droit

Depuis 2023, l'Ordre des Avocats propose des consultations gratuites au pôle de proximité de Quintin, en complément des permanences effectuées sur Saint-Brieuc. Il s'agit de développer l'accès au droit des justiciables de l'agglomération. Des permanences vont également avoir lieu, une fois par trimestre, au pôle de proximité de Binic-Etables-sur-Mer.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_037_2026-DE

Il vous est proposé de verser une subvention de 1 000 € à l'Ordre des Avocats.

Article	Organisme	Subvention 2025	Subvention 2026	Budget 2026 Action
6574	Ordre des Avocats	1 000 €	1 000€	14 654 €

Axe : La prévention de la récidive

18 – AFDMA – Maison d'accueil pour les familles des détenus à la maison d'arrêt de Saint-Brieuc en attente de parloir

L'objectif de l'association est de contribuer au maintien du lien entre les détenus en maison d'arrêt et leurs familles, notamment du lien parental et, de cette façon, à la lutte contre les violences intraconjugales.
Elle contribue ainsi à la lutte contre la récidive dans la mesure où agir pour que les parloirs soient sereins et apaisés, assure une meilleure insertion familiale et sociale à la sortie de prison.

La maison d'accueil est ouverte 6 jours sur 7, l'après-midi. L'accueil est assuré par des bénévoles assurant des permanences par roulement et par une salariée (CDI à mi-temps) assurant la coordination entre eux.

L'accueil se fait dans un appartement, à moins de 100 mètres de la maison d'arrêt. Les familles de détenus en attente de parloir y disposent d'un lieu leur permettant de s'asseoir, de boire un café, d'échanger avec d'autres familles, d'aller aux toilettes, de changer un bébé, de trouver des informations et des conseils, de discuter entre elles éventuellement. Elles peuvent ainsi aborder la rencontre avec leur détenu dans des conditions sereines et apaisées et lui apporter un vrai soutien psychologique et affectif.
Une attention particulière est portée à l'accueil des enfants : une salle de jeux (avec jouets, porteurs, livres…) est à leur disposition et la petite cour intérieure est équipée de jeux pour enfants.

Il vous est proposé de verser une subvention de 3 000 € à l'AFDMA.

Article	Organisme	Subvention 2025	Subvention 2026	Budget 2026 Action
6574	AFDMA – Maison d'accueil pour les familles des détenus à la maison d'arrêt de Saint-Brieuc en attente de parloir	3 000 €	3 000 €	23 840 €

19– MJC DU PLATEAU – Ateliers d'expression autour de la représentation « Douze sonneries dans le vide »

Dans le cadre de l'animation socio-culturelle auprès des personnes détenues de la maison d'arrêt de Saint-Brieuc, le MJC propose la représentation, par la compagnie Le Huit, de la pièce de théâtre « Douze sonneries dans le vide » accompagnée d'ateliers d'expressions, animés par les comédiens.

Ce projet a pour objectifs principaux de :

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_037_2026-DE

- faire respecter les droits culturels, en faisant découvrir la pratique théâtrale et la danse,
- présenter le processus de création d'une œuvre théâtrale,
- faire émerger la parole des personnes détenues à travers les ateliers et donc de la valoriser,
- favoriser les savoir-être et savoir-faire dans un groupe,
- mener une réflexion autour des thèmes abordés par la pièce (parcours de vie, réussites, échecs, liberté et enfermement…)

Mené à son terme, ce projet pourra mêler danse et textes créés lors des ateliers d'écriture.

Bénéficiaires :
Public d'hommes majeurs, détenus à la maison d'arrêt de Saint-Brieuc (8 personnes lors des ateliers et 12 lors de la représentation) et le personnel de l'administration pénitentiaire lors de la représentation.

Il vous est proposé de verser une subvention de 2 000 € à la MJC du Plateau.

Article	Organisme	Subvention 2025	Subvention 2026	Budget 2026 Action
6574	MJC DU PLATEAU – Ateliers d'expression autour de la représentation « Douze sonneries dans le vide »	1 000€	2 000 €	3 220 €

PARTICIPATIONS AUX POSTES

Conseil Départemental - Intervenante sociale au commissariat

L'intervenante sociale au commissariat participe à une mission de prévention à l'attention des publics en détresse, ou mis en cause, révélés à l'occasion d'une intervention des unités du commissariat de Saint-Brieuc. Elle assure l'accueil physique et/ou téléphonique des victimes et/ou des personnes en situation de détresse sociale, orientées par les fonctionnaires de police pour mener une évaluation individuelle. Elle conseille et oriente la personne reçue vers les services compétents (Maison du Département, CCAS, associations…) afin d'assurer un traitement social adapté. Elle assure le rôle de relais ente les instances de police et notamment avec les associations exerçant dans le champ de l'assistance juridique et de l'aide psychologique.

Le dispositif permet :
- la détection d'un public non identifié par les services médico-sociaux,
- un repérage précoce des situations de détresse sociale et leurs orientations vers les services médico-sociaux de droit commun,
- une prise en charge plus rapide et plus efficace des situations de violences intrafamiliales et particulièrement les violences faites aux femmes,
- une réponse quasi immédiate grâce à la complémentarité d'actions des différents partenaires qui coopèrent (police, justice, services sociaux…).

Depuis sa création, fin 2015, l'agglomération participe à son financement, dans le cadre de sa compétence « dispositifs locaux d'intérêt communautaire de prévention de la délinquance ».
Depuis 2018, Saint-Brieuc Armor Agglomération participe au financement de ce poste, à parts égales, avec le Département des Côtes d'Armor et l'État, dans le cadre d'une convention de trois ans.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_037_2026-DE

Il vous est proposé de verser, conformément aux dispositions de la convention triennale 2024-2026 (CA du 14 décembre 2023), une participation de 21 333 € au Conseil Départemental des Côtes d'Armor.

Article	**Organisme**	**Subvention 2025**	**Subvention 2026**	**Budget 2026 Action**
65733	Conseil Départemental des Côtes d'Armor	21 333 €	21 333 €	64 000 €

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_037_2026-DE

DELIBERATION

VU les articles L.1611-4, L.2311-7, L.2313-1, L.5211-36 et L.5216-5 du code général des collectivités territoriales ;

VU les articles 9-1 et 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration ;

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 imposant la conclusion d'une convention lorsque le montant annuel dépasse la somme de 23000 euros ;

VU l'arrêté ministériel du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier ;

VU les statuts de Saint-Brieuc Armor Agglomération modifiés par arrêté préfectoral du 2 février 2023 ;

VU les demandes de subventions formulées;

VU la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;

VU la délibération DB-285-2023 en date du 14 décembre 2023 ;

VU la commission Habitat-Logement, Urbanisme, Politique de la Ville du 20 janvier 2026 ;

Le Bureau statutaire saisi le 29 janvier 2026 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

APPROUVE les subventions présentées ci-dessus.

APPROUVE l’attribution et le versement des subventions précitées au titre de l’année 2026 :

ADIJ 22	6 500 €
ADALEA	11 500 €
ADAJ	5 000 €
ADDICTIONS FRANCE	3 200 €
AFDMA	3 000 €
ALMA 22	2 500 €
AMICALE DU NID	3 500 €
BEAUVALLON	10 800 €
CIDFF 22	12 000 €
LE CERCLE	1 000 €
LIGUE DE L’ENSEIGNEMENT 22	2 000 €
MJC DU PLATEAU	2 000 €
ORDRE DES AVOCATS	1 000 €
PLOUFRAGAN SERVICE	1 000 €

DECIDE que l’accord et le versement des présentes subventions sont conditionnés par la remise du dernier bilan, compte de résultat et rapport d’activité des organismes.

APPROUVE le versement de la contribution au Conseil Départemental des Côtes d’ Armor, d’un montant de 21 333 €.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_037_2026-DE

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2026.

AUTORISE le Président à prendre toutes dispositions pour mettre en œuvre cette délibération.

Présents : 67	Pouvoirs : 12	Total : 79	Exprimés : 77
Voix Pour : 77	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 2 (Morgane CRESMEAS-Christine ORAIN-GROVALET)

Saint Brieuc,
le 12 février 2026

Le secrétaire de séance

Jean-Marc LABBE

Président,

Ronan KERDRAON